



Résidence Nord du Phare
9 avenue Nord du Phare
33950 LEGE CAP FERRET
Tél. : 05.56.60.45.69
MAIL : contact@location-capferret.com
Site : www.location-capferret.com

REGLEMENT INTERIEUR

ARRIVEE/DEPART

Votre arrivée se fait entre 14h00 et 16h30. En cas d'empêchement ou d'impossibilité, nous vous remercions de prendre contact avec l'accueil afin de prendre les dispositions nécessaires.

Le départ doit avoir lieu avant 10h00, dans le cas contraire, une nuit supplémentaire vous sera facturée.

La direction vous remercie de restituer l'appartement dans l'état de propreté où vous l'avez trouvé lors de votre arrivée et de bien vouloir lui signaler tout dysfonctionnement. Dans le cas contraire, nous serions dans l'obligation de vous facturer un forfait ménage.

TRANQUILITE ET SECURITE

La direction vous remercie de respecter un certain calme de 22h00 à 9h00.

L'utilisation de barbecue et plancha est strictement interdite.

Les jets de projectiles de quelque nature que se soit, sont strictement interdits depuis les balcons/terrasses.

Nous vous recommandons la plus grande prudence à l'entrée et à la sortie de la résidence pour la sécurité de chacun et en particulier celle des enfants.

PARKING

Un véhicule par appartement peut stationner sur le parking de la résidence. Nous vous remercions de respecter le numéro attribué à votre appartement : .

Des portants à vélos sont à votre disposition, la direction vous remercie de ne les stationner qu'à cet endroit.

LAVERIE

2 laves linge et 2 sèches linge sont à votre disposition de 9h00 à 22 h00.



Résidence Nord du Phare
9 avenue Nord du Phare
33950 LEGE CAP FERRET
Tél. : 05.56.60.45.69
MAIL : contact@location-capferret.com
Site : www.location-capferret.com

LOCAL POUBELLES

3 types de containers sont à votre disposition : pour les déchets ménagers, le tri sélectif et le verre.

La direction se tient à votre disposition afin de vous informer de leur utilisation.

Pendant votre séjour et lors de votre départ, nous vous remercions de bien vouloir déposer vos déchets ménagers dans des sacs fermés et dans le container adéquat.

OBJETS PERSONNELS

La direction ne peut être tenue pour responsable en cas de vol, de disparition ou détérioration d'objets personnels à l'intérieur des appartements ou au sein de la résidence.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous aider à passer un agréable séjour.